

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 11

**Séance du 28 septembre 2023**

**Présents :** 9

Le 28 septembre 2023 l'assemblée régulièrement convoquée le 21 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Nadine VERNHES

**Votants:** 9

**Sontprésents:** Nadine VERNHES, Pascal SERMET, Edith GAUBERT, André LAURAS, Guilhem CABROL - REVEL, Régis BARRIA, Pierre COUDERC

**Représentés:** Françoise BESSIERE par Edith GAUBERT, Jérôme REY par Pascal SERMET

**Excusés:** Jean-Luc GAYRARD

**Absents:** Jacques GENIEYS

**Secrétaire de séance:** Régis BARRIA

---

### **Ordre du jour:**

#### **Validation du PV du Conseil Municipal du 31/08/2023**

#### **Délibérations:**

- Groupement de commande avec le SMELS
- Révision du montant des charges de la convention tripartite avec le Centre Social et Culturel Pays Ségali (CSCPS) et la compagnie SPUTNIK (cf délib DE\_2023\_070 du 31/08/2023)
- Convention d'apport en compte courant d'associés
- Frais de déplacement
- Marché gourmand du 15/10/2023 - mise à disposition de la salle des Fêtes de Centres à titre onéreux

#### **Divers:**

- Projet d'aménagement du secrétariat de mairie et de la salle du Conseil Municipal
  - Calendrier des commissions Pays Ségali Communauté
  - Réunion des associations le 13/10/2023 - Téléthon
  - Retour sur les jeux en Pays Ségali
  - Arrêt du marché vente directe producteur les mercredis à partir du 21/09/2023
  - Projet d'ameublement appartement au dessus du café associatif (convention prêt MFR)
- 

#### **Validation du PV du Conseil Municipal du 31/08/2023 à l'unanimité**

#### **Objet: Groupement de commande SMELS pour réfection réseaux eau potable - DE 2023 072**

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de la route départementale en traverse de Taurines. Le réseau d'eau potable doit être renouvelé. Pour une meilleure coordination des travaux, il conviendrait de faire un groupement de commande avec le SMELS.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce groupement de commande avec le SMELS et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.**

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

**Objet: CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES SAS CAE BIOGAZ - DE 2023 073**

Madame le Maire rappelle :

La délibération DE\_2020\_071 du 26 novembre 2020 par laquelle la commune a versé une participation au capital de la SAS CAE Biogaz de 100€ ainsi que 29 900 € au compte courant d'associés de la dite société. Considérant que, la mairie de Centrès peut faire un apport à la SAS CAE Biogaz de disponibilités de trésorerie dans le compte courant d'associé de la SAS à hauteur de 15% de ses recettes réelles de fonctionnement,

Madame le Maire propose de faire un apport en compte courant à hauteur de 23 000 € afin que SAS CAE Biogaz couvre les premiers besoins de financement de ce projet, dans le cadre de son démarrage opérationnel lui permettant de disposer des ressources.

Les apports constituent une créance exigible selon les termes de la convention annexée à la présente délibération. La durée de l'apport ne saurait toutefois excéder quatre années, renouvelable une fois.

Les apports en compte courant associé sont autorisés et encadrés par l'article L.1522-5 du CGCT. L'apport envisagé dans le cadre du projet de convention présente les caractéristiques suivantes :

- Nature de l'apport : avance en compte courant
- Objet : couverture des premiers besoins de financement de la SAS CAE Biogaz
- Durée : quatre ans, éventuellement renouvelable une fois
- Montant : 23000 €
- Conditions de remboursement : remboursement intégral des avances au terme de la convention ou transformation de l'apport dans le cadre d'une opération d'augmentation du capital social.

L'apport de la mairie de Centrès ne fait pas l'objet de rémunération de la part de la SAS CAE Biogaz conformément aux dispositions de l'article L.1522-5 du CGCT.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer la convention et les documents nécessaires à cette opération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Note: Le quorum est atteint. Régis BARRIA n'a pas pris part au vote et le pouvoir de Jérôme REY est suspendu pour ce vote

Pour : 5

Contre : 2

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Révision du montant des charges de la convention tripartite CSCPS et Cie SPUTNIK - DE 2023 074**

Madame le Maire rappelle que suite à la délibération DE\_2023-070 du 31/08/2023 portant sur la convention de mise à disposition d'un hébergement à titre gratuit et estimant le montant des charges (eau, électricité, fuel) à la charge du CSCPS à 100 € par mois.

Madame le Maire informe l'assemblée que le CSCPS demande à revoir à la baisse le montant des dites charges relatives à l'utilisation du logement par la compagnie Sputnik.

Considérant que le logement ne sera utilisé qu'une semaine par mois, que les récents travaux de remplacement des fenêtres vont permettre de réduire les pertes de chaleur et ainsi de réaliser des économies d'énergie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ramener la participation du CSCPS aux dites charges à 80 € par mois et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### **Objet: Mise à disposition de la salle des Fêtes de Centrés - Les Caminaïres - Marché gourmand 15/10/2023 - DE 2023 075**

Madame le Maire rappelle le rendez-vous annuel de l'association Les Caminaïres qui organise en octobre, la Fête de la Randonnée Pédestre. Ce rendez-vous s'accompagne d'un marché gourmand qui se tiendra sur la place de la salle des fêtes de Centrés. A ce titre et afin d'assurer une bonne organisation, un accès à l'eau potable, aux toilettes publiques et en cas d'intempérie pour les vendeurs qui assureront la restauration comme pour les participants, l'association Les Caminaïres a demandé la mise à disposition de la salle des fêtes.

Madame le Maire propose, dans le cadre de cette évènement annuel, la gratuité de la salle des fêtes de Centrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition de la-dite association, la salle des fêtes de Centrés, à titre gratuit pour la journée du dimanche 15 octobre 2023.

Vote pour: 9

Vote pour: 0

Vote abstention: 0

### **Divers:**

- Projet d'aménagement du secrétariat de mairie et de la salle du Conseil Municipal  
Se renseigner sur les subventions disponibles
- Calendrier des commissions Pays Ségali Communauté. Tous les élus présents ont confirmé avoir reçu le calendrier
- Réunion des associations le 13/10/2023 - Téléthon à Tayac  
Cette réunion est programmée le Vendredi 13 octobre à la Salle de Tayac à 20h30. Lors de cette réunion le calendrier des manifestations pour l'année 2023-2024 sera établi. Les membres des associations échangeront autour de la manifestation du Téléthon 2023.  
En cette occasion, nous ferons un retour sur les jeux en Pays Ségali à travers une projection photos. Ce rendez-vous se clôturera par le pot de l'amitié avec les participants.
- Arrêt du marché vente directe producteur les mercredis à partir du 21/09/2023
- Projet d'ameublement appartement au dessus du café associatif (convention prêt MFR)  
Se renseigner sur les tarifs d'un compteur calories et demande de devis pour un chauffe-eau électrique  
Achat d'une gazinière (brûleur et four)

- **Projet d'aménagement des cimetières**  
Une 1ère rencontre aura lieu rapidement avec les différents partenaires : Erwan CABON d'Epage Viaur, Juliette AUDOUARD du PETR, Pauline ROUY de l'agence de l'eau Adour Garonne et Gregory BRU d'Aveyron Ingenierie. M. Guilhem CABROL - REVEL se propose de faire partie du groupe et travailler sur ce projet.
- **Projet d'installation d'une borne incendie près du château**
- **Des administrés de Taurines demandent la possibilité d'installer un second point d'eau côté route de la croix de pierre au cimetière.** A ce sujet Madame le Maire souligne la nécessité dans cette éventualité de mettre en service un second compteur d'eau au cimetière. La décision demande réflexion
- **Projet de mise en place d'un point d'eau au niveau du terrain multisport.**
- **Mme Lison a interpellé M. Pierre Couderc concernant l'autorisation d'installation de panneaux photovoltaïques au sol.** Madame informe le conseil que la parcelle concernée est en zone agricole. De ce fait, toute demande d'urbanisme se voit être refusée. Madame le Maire précise que Madame Lison était informée de cette situation avant l'achat de cette parcelle.
- **Le conseil municipal valide la proposition d'achat d'une enceinte combo sur batterie d'un montant de 937,39 €**

La séance est levée à 22h30